



Feuille Officielle

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

PARAISANT LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE.

PRIX DES ANNONCES :

UNE A SIX LIGNES 3 FRANCS.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS . . 0 FR. 40 CENT.
Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix déterminé ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

PARTIE OFFICIELLE.

Par décret impérial du 28 novembre 1866, ont été nommés dans le corps du Commissariat de la marine aux colonies:

Au grade de sous-commissaire, au choix, M. Tranchevent (Auguste-Victor-Arnold), aide-commissaire de la marine aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

Au grade d'aide-commissaire, au concours, M. Latouche (Francis-Achille-Marie), écrivain de la marine dans la même colonie.

Par lettre en date du 16 novembre dernier, M. de Crisenoy, administrateur délégué de la société centrale de sauvetage à Paris, répondant au vœu exprimé par M. le Commandant de la colonie, l'a informé que des engins de secours vont être disposés pour être adressés à Saint-Pierre le printemps prochain.

Ces engins sont composés d'un canot de sauvetage en tôle d'acier, pouvant être tenu constamment à flot, et de porte-amarres.

Pour ces derniers, le comité ayant besoin d'être renseigné préalablement sur le nombre, la nature de ceux qui peuvent être utilisés, et sur le personnel chargé de les manœuvrer dans les divers postes où ils seront placés, M. le Commandant, par décision du 18 décembre 1866, a nommé une commission chargée d'examiner les questions posées dans la lettre de M. de Crisenoy, et de fournir à l'administration les solutions qu'elles comportent.

Cette commission est composée de :

PIERRE LE LÉGIONNAIRE

(SOUVENIRS DE LA GUERRE DE CRIMÉE.)

Vers les premiers jours du mois de décembre 1854, les Russes, qui inquiétaient nos rapides progrès vers le bastion du Mât, commencèrent d'immenses travaux destinés à relier entre eux le bastion Central, le bastion du Mât et celui de la Quarantaine ; ils semblaient avoir deviné que l'effort du siège devait porter plus tard sur ces trois points importants.

Ces travaux achevés et soutenus en arrière par des réduits excessivement forts, ils palissadèrent leurs fossés, augmentèrent la vivacité de leurs feux et cherchèrent par des sorties fréquentes à arrêter notre cheminement sur la capitale du bastion du Mât : c'était par ce point que nous étions le plus rapprochés de la place.

Le 11 ou le 12 décembre, l'ennemi, qui avait obtenu un éphémère succès en se ruant à l'improvisé sur une de nos batteries où il avait encloué trois mortiers, voulut tenter à quelques jours d'intervalle une attaque semblable.

C'était dans la nuit du 20, nuit sombre et froide,

- MM. Cossé, lieutenant de vaisseau, commandant la goëlette de l'Etat la *Fauvette*, président.
FABIANI, lieutenant de vaisseau, commandant la goëlette de l'Etat la *Gentille*.
TRANCHEVENT, commissaire de l'inscription maritime.
BANET, capitaine de port.
LEDRET (Eugène), pilote-lamaneur.

Par dépêche en date du 27 novembre 1866, S. Exc. le ministre de la marine a informé le Commandant de la colonie qu'il a accordé des médailles d'honneur aux personnes dont les noms suivent, pour le dévouement dont elles ont fait preuve à l'occasion du sinistre du 22 septembre dernier.

Médailles de 1^{re} classe, en or, à :

- MM. YVON (Joseph-François), pilote.
REUX (Louis-Marie), capitaine au long cours.

Médaille de 2^e classe, en or, à :

- M. FOUCARD (Ernest-Célestin), pilote.

Médailles de 1^{re} classe, en argent, à :

- MM. BÉRÉ (Pierre-Prudent), matelot à bord de la goëlette la *Mouche*.
LECHAUDELAIR (Pierre-Jean), quartier-maître à bord du même bâtiment.
GOUJON (Dominique), maréchal-des-logis de gendarmerie.
BARNAY (Georges), gendarme.
GUEYNON-DUCHÈNE (Joseph-Emmanuel), sergent à la 2^e compagnie disciplinaire des colonies.

les furieuses rafales du vent d'ouest s'engouffraient avec des gémissements sinistres dans la tranchée française, où veillait un bataillon.

A onze heures, deux colonnes russes sortent silencieusement du bastion et s'avancent en rampant vers nos tranchées où elles espèrent nous surprendre ; mais nos soldats sont sur leurs gardes : au moment où l'ennemi escalade notre parapet, le bataillon se relève comme un seul homme, fait à bout portant une furieuse décharge et se précipite la baïonnette en avant.

Les Russes sont rejetés sur leurs réserves. Emporté par son ardeur, un capitaine, suivi de quelques soldats, les poursuit dans leurs embuscades. Là, les Russes s'arrêtent et font tête.

— En avant ! s'écrie le capitaine, l'épée haute.

Au même moment une balle l'atteint à l'épaule et l'abat sur un monceau de cadavres. L'ennemi l'entoure et veut s'emparer de cette proie désormais facile, mais un homme de la compagnie de l'officier s'élance à son secours ; il le sauvera ou mourra avec lui !

L'héroïque soldat couvre le capitaine de son corps, et sa baïonnette est un rempart vivant devant lequel viennent tomber les plus hardis et les plus acharnés.

Dans le mouvement offensif du bataillon, Pierre L... avait reçu trois blessures. Malgré dix autres coups de sabre ou de baïonnette qui l'ont atteint pendant cette nouvelle et suprême lutte, il est resté debout, intrépide et menaçant.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

UN AN	15 FRANCS.
SIX MOIS	8 »
TROIS MOIS	4 »
UN NUMÉRO	0 FR. 50 CENT.

AVIS

D'ADJUDICATION PUBLIQUE.

Le 31 décembre prochain, à deux heures de relevée, dans le cabinet de l'ordonnateur, il sera procédé par ce chef d'administration, assisté du commissaire aux approvisionnements, en présence du contrôleur colonial, à l'adjudication sur soumissions cachetées, de deux chalands en bois.

Chaque soumissionnaire devra annexer à sa soumission ou un récépissé délivré par le trésorier constatant le versement au trésor d'une somme de six cents francs à titre de cautionnement, ou l'engagement par une caution solvable de verser le dit cautionnement en cas d'inexécution des conditions du cahier des charges.

Le cahier des charges est déposé au détail des approvisionnements où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures ordinaires d'ouverture des bureaux.

Les soumissions seront déposées jusqu'à l'heure de l'adjudication dans la boîte destinée à les recevoir et déposée au secrétariat de l'ordonnateur.

POSTE AUX LETTRES.

La goëlette postale *Stella-Maris*, venant de Sydney, a mouillé sur la rade de St-Pierre le 23 décembre, à 4 heures 1/2 du soir.

Elle a apporté la correspondance d'Europe et des Etats-Unis des 7 et 8 décembre 1866.

Passager : M. O'Donnell, marchand anglais.

Cette goëlette repartira pour Halifax avec la correspondance de la colonie pour les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe le samedi 5 janvier 1867.

Le sac aux lettres sera levé à 6 heures du soir, le même jour.

Cependant les Russes ont fui ; l'officier a repris connaissance, Pierre L... l'aide à se relever, et, chancelant lui-même, épousseté par les flots de sang qui s'échappent de treize blessures, parvient à grand'peine à regagner la tranchée où ses camarades reçoivent dans leurs bras l'officier et son héroïque libérateur.

— Tu m'as sauvé la vie, dit le capitaine à Pierre L... en lui serrant la main, au moment de partir pour l'ambulance du dépôt des tranchées, je ne l'oublierai pas, et tu obtiendras enfin une réhabilitation éclatante, ou j'y perdray mes épauillettes !

— Merci, capitaine, répond le soldat, secouant la tête d'un air sombre ; je sais bien que vous ferez votre possible ; mais vous ne réussirez pas.

— Tu as glorieusement effacé le passé, mon brave camarade ; bon espoir !

— Eh bien ! faites donc, capitaine ; mais si c'est un effet de la vôtre de ne pas attendre trop longtemps, car je crois que j'ai cette fois-ci mon compte réglé. Je voudrais, avant de mourir, envoyer moi-même le *hochet* au pays. Ma vieille bonne femme de mère a assez pleuré sur les fautes du disciplinaire, et je tournerais de l'œil avec infiniment plus de plaisir si j'avais cette consolation de lui faire savoir qu'elle n'a plus à rougir de son fils !

Quelques mots sont nécessaires pour expliquer le doute du soldat.

Pierre L... n'était plus un jeune homme ; ses traits durs, hâlés, sa longue moustache parsemée



PARTIE NON OFFICIELLE.

Le canot placé à Gravelines par la Société centrale de sauvetage des naufragés vient de recueillir neuf marins formant l'équipage d'un bateau de pêche jeté à la côte par un fort coup de vent d'ouest-sud-ouest.

Un grand nombre de bateaux appartenant aux ports de Boulogne et de Calais avaient été contraints par le gros temps de chercher un refuge dans le port de Gravelines. Vingt d'entre eux réussirent à y entrer; deux autres moins heureux les lougres la *Marie-Josèphe* et le *Saint-Esprit* firent côté à 200 mètres dans l'est et si près l'un de l'autre qu'ils ne tardèrent pas à s'aborder en talonnant. La situation était critique; il était alors trois heures du soir, et la mer avait encore deux heures à monter.

Le sieur Leprêtre, décoré déjà de cinq médailles de sauvetage, patron du canot de sauvetage de Gravelines, réunit immédiatement l'équipage, et, bien que l'embarcation n'eût encore jamais pris la mer pour secourir des navires en détresse, moins de dix minutes suffirent pour la lancer. Les deux lougres se trouvaient au milieu des brisants. Le canot de sauvetage alla se placer sous le vent prêt à recueillir les équipages naufragés. Les marins du *Saint-Esprit*, voyant que leur bateau ne fatiguait pas trop, préférèrent rester à bord jusqu'à ce que la mer, en se retirant, les laissât à sec. La *Marie-Josèphe*, au contraire, avait ses pavois défoncés. Son équipage ne se trouva pas en sûreté à bord et réclama l'assistance du bateau de sauvetage. Après trois tentatives infructueuses, l'opération difficile du transbordement put s'effectuer sans accident, et les neuf naufragés furent ramenés au port sains et saufs.

Les matelots de la flottille de pêche retenus à terre par le mauvais temps, se pressaient sur le rivage pour suivre les opérations du sauvetage. Tous ont admiré l'habileté et le sang-froid du patron, le dévouement de l'équipage composé presque entièrement de jeunes marins en congé renouvelable, et la manière remarquable dont s'est comporté le canot lui-même au milieu des brisants et des coups de mer qui l'ont assailli.

(*Courier du Havre.*)

On écrit de New London (Connecticut), le 29 octobre :

La frégate de la marine impériale la *Thémis* vient d'entrer dans notre port, après avoir passé sans encombre au milieu des tempêtes

qui ont amené près de Terre-Neuve la perte d'un transport de la marine impériale et qui ont sévi sur les côtes de la Caroline.

La *Thémis* a trouvé dans l'excellent mouillage de New London la frégate des Etats-Unis la *Sabine*, qu'elle avait déjà rencontrée à New-York et Annapolis. Des relations amicales s'étaient établies mutuellement, et la *Sabine* a pris gracieusement l'initiative d'une fête offerte aux officiers de la *Thémis*, et à laquelle avait été convoquée l'élite de la société du pays. Le 18 octobre, la *Thémis* rendait cette fête au capitaine américain Loury et à ses officiers. Des invitations avaient été adressées dans les trois villes de New-London, Stonington et Norwich. Les canots et la chaloupe de la *Thémis*, décorés élégamment, recevaient les hôtes, et son canot à vapeur les remorquait jusqu'à bord par petites escadrilles. A une heure de l'après-midi arrivaient successivement les habitants des trois villes. Tout le gaillard d'arrière et le pont de la dunette avaient été disposés avec art pour leur faire honneur. Près de cent dames et un nombre de cavaliers égal se pressaient au rendez-vous.

Nos officiers avaient tenu à donner un échantillon de leur savoir-faire et du goût que les Français apportent en toutes choses. Les invités ne revenaient pas de leur surprise et de leur admiration. La vérité est que le coup d'œil était féérique.

Que l'on se représente une salle de quatorze mètres de largeur sur dix-huit à vingt de longueur, surmontée d'un immense dais, ou d'un toit incliné formé par une tenture admirablement harmonisée des couleurs de presque toutes les nations du globe, plafond à la fois ravissant, original et d'une réalisation presque impossible ailleurs qu'à bord d'un grand bâtiment de guerre. De chaque côté descendaient, comme des tentures, d'autres pavillons également harmonieux, variés et parsemés de grands écussons, de guirlandes vertes, circulant du haut en bas de ces murailles légères. Les quatre formidables canons rayés qui arment d'habitude cette partie du navire en avaient été retirés pour faire place à deux longues banquettes réservées aux dames et recouvertes de nombreuses flammes de couleurs.

La partie antérieure de cette salle était celle qui avait reçu l'ornementation la plus recherchée. Les pièces capitales et pouvant produire de l'effet en plein jour étaient là. Au fond de deux bosquets formés par des arbres verts transportés tout entiers avec leur feuillage sombre et régulier et leurs cimes élégantes, apparaissait un vaste soleil à fond pourpre, formé par l'acier poli de sabres-baïonnettes et de baguettes de carabine disposées avec art. Au milieu de cette rosace,

une cocarde tricolore s'enroulait autour d'une énorme lentille centrale lançant des feux brillants comme ceux d'un diamant de taille colossale. Cette rosace, d'un style inconnu à nos architectes, était terminée par une aigle américaine aux ailes éployées, tenant dans ses serres le bouclier aux armes des États-Unis, et leurs trente-six étoiles blanc-d'argent alignées régulièrement sur un fond d'azur. L'effet de cette aigle, largement dessinée par un véritable artiste, a surtout été goûté par la société américaine.

Sous la rosace étaient fraternellement drapés les pavillons de la France et des États-Unis, faisant fond à tout cet ensemble, qui se terminait de chaque côté par deux grands pavillons américains gracieusement repliés, tandis que deux lances inclinées laissaient flotter symétriquement d'autres pavillons des deux nations amies.

Nos officiers avaient voulu rappeler sur leur navire les prodiges des fêtes de Paris, avec leurs cascades et leurs jardins improvisés. Non contents d'avoir planté des bosquets, ils avaient créé des parterres avec une profusion de gazon naturels, de fleurs, d'arbustes et de vases. L'acier poli d'un trophée pyramidal d'arbres de main miroitait au milieu de ces bosquets; à son pied, entre les bosquets et les trophées, deux jolies petites pièces de campagne mêlaient la couleur florantine du bronze, le ruissellement des jantes de leurs roues et leur vernis laqué. Il faut de l'eau aux plus belles décos; l'eau ne manquait pas. Au centre de la salle de bal s'élevait, du milieu d'une rocallie de mousse et de verdure, un jet montant jusqu'au bouquet d'un lustre, à trois mètres de hauteur. Ça été encore un des détails qui ont excité le plus d'admiration.

Au centre de la dunette, dominant tout l'arrière, un énorme écu aux armes de l'Empereur, richement ornées, et s'épanouissant sur les feuilles déliées de pins formant une riche verdure, attirait aussi tous les regards; une panoplie de pavillons français sur hampes, faisant face aux emblèmes américains, complétait cet ensemble. Partout s'entremêlaient les étoiles américaines, les guirlandes de feuilles et de fleurs et les chiffres N. E.

Commencée au milieu de la journée, la fête devait se prolonger jusque dans la soirée, et huit lustres portant quatre cents bougies étaient préparés pour suppléer au jour. Le lustre du milieu était formé de petites armes ingénierusement entrelacées, et faisait un heureux contraste avec le blanc et or des autres. Le côté babord de la batterie avait été respecté, et rien de son harmonie sévère et brillante n'avait été changé; quelques bouquets de verdure avaient seuls été ajoutés.

déjà de poils gris, sa martiale physionomie, tout en un mot, dans sa personne, dénotait le vieux soldat. Il comptait vingt années de service dont près de quinze passées en Afrique.

Pierre L... originaire du midi, tête ardente et exaltée, n'avait pas su se plier aux exigences du métier: les punitions qui matent d'ordinaire les caractères les plus entiers, n'avaient eu d'autre résultat que de l'aigrir à ce point qu'un jour, dans un moment de colère, il s'était oublié jusqu'à frapper un de ses supérieurs. La loi n'est puissante qu'à la condition d'être inexorable; elle exila le soldat rebelle des rangs de l'armée et le punit de dix ans de boulet.

Sa bonne conduite, les preuves d'un repentir sincère lui obtinrent la remise de trois années de sa peine et son envoi dans les bataillons d'Afrique, espèce de noviciat, où, suivant sa nature, le coupable achève de se pervertir ou mérite son pardon et la faveur de rentrer dans l'armée.

Pierre L... comprit la grandeur de sa faute et le besoin de sa réhabilitation, en apprenant le désespoir de sa mère et celui de son père, vieux légionnaire de l'Empire, cruellement atteint dans ses idées sur l'honneur; dès ce moment il fixa l'attention de ses chefs par une vie irréprochable et un courage à toute épreuve. Le passé fut donc oublié; mais Pierre voulut emporter au pays une preuve du pardon. Aussi lorsque éclata la guerre d'Orient,

solllicita-t-il sa rentrée dans un corps destiné à faire campagne.

Nous le retrouvons appartenant à la cinquième division sous les ordres du général Levaillant. Toujours dévoré du désir de se distinguer, l'ancien disciplinaire courait au-devant du danger en toute occasion, et chaque jour donnait de nouveaux gages de la froide et opiniâtre intrépidité qui le distinguait. Il frayait peu avec ses camarades, leur rendait cependant volontiers service et mettait complaisamment à leur disposition sa vieille expérience d'ancien zéphir, mais c'était tout ce qu'ils obtenaient de lui. Au bivouac ou sous la tente, les désolantes saillies du loustic de la compagnie, les drôleries les plus burlesques, étaient impuissantes à arracher un sourire à ce soldat morne et sombre, qui ne semblait sortir de sa stupeur qu'au bruit du canon, ne revivre qu'à l'odeur de la poudre.

Depuis le commencement du siège, Pierre L... s'était signalé plusieurs fois, et la mort au devant de laquelle il semblait voler l'avait toujours respecté.

Le jour de la bataille d'Inkermann, le corps de siège ayant eu à repousser une sortie des Russes, notre héros fit tout ce qu'il put pour se faire tuer, mais sans y réussir. Tout le régiment parla de lui, et il put croire son espérance enfin réalisée; mais le passé du disciplinaire contenait une page trop difficile à oublier! son nom ne figura pas au nombre de ceux dont la croix ou la médaille récompensa les faits d'armes.

Pierre L... ne se découragea pas, mais il devint plus sombre encore et plus téméraire.

— Tu finiras par trouver ce que tu cherches, lui disaient ses camarades: tu sais le proverbe: *tant va la cruche ...*

— Peu m'importe! dit-il, je me ferai tuer ou j'obligerai le colonel à me donner la croix!

Après l'affaire du 20, notre héros fut porté à l'ambulance de la maison du Clocheton, où étaient envoyés les blessés gravement atteints: on mit un premier appareil sur ses blessures et on l'envoya à l'ambulance de sa division.

Le chirurgien du régiment reconnut qu'aucune des plaies n'était mortelle, mais leur nombre était si considérable et le blessé avait perdu une si grande quantité de sang, qu'on ne put garder longtemps l'espoir de le sauver.

Un matin, la fièvre se déclara et fut bientôt suivie de son ordinaire compagnon, le délire: l'idée fixe qui avait donné à Pierre L... tant d'héroïsme et l'avait soutenu pendant les dernières années d'une vie consacrée à l'expiation, survivait à la perte de la connaissance et inspirait encore son délire.

J. DE BEAUREPAIRE.

(La suite au prochain n°.)



A tribord, une immense table en fer-à-cheval était dressée pour cent couverts au milieu d'une salle élégamment décorée et ornée d'écussons formés au moyen de sabres et formant les initiales N. E. et U. S. (United States). Le carré des officiers à l'arrière avait été disposé en buvette pour les cavaliers. Avant et après le souper, de plantureux plats de gateaux et de friandises n'ont cessé de circuler, avec un succès fort goûté par les messieurs, et, nous osons le dire, plus encore par les charmantes miss et ladies.

La fête a débuté d'une façon originale et pittoresque, aussitôt la réunion de toutes les invitées à bord et les petits apprêts de leur toilette, par une promenade générale dans le bâtiment, dont l'admirable et minutieuse tenue a excité une véritable acclamation. Le commandant du fort Trumbull et tous ses officiers, appartenant au 1^{er} régiment d'artillerie, s'étaient rendus à bord avec leurs femmes. Dès que le commandant de la frégate la *Sabine*, commander Loury, fut arrivé accompagné de sa femme et de ses officiers, le bal commença. Les danseurs ne manquaient pas, et c'était une joie de voir l'animation des jeunes femmes et des jeunes filles. Les bâtiments français présents sur rade, la *Mégère* et le *d'Estaing*, avaient envoyé leurs officiers, auxquels s'étaient joints plusieurs de ceux du *Lutin* et du *Duchayla*, en station à New-York et à Boston.

Ce n'est qu'après dix danses exécutées au son d'un excellent orchestre qu'on a songé au souper. Le coup d'œil de ces tables avec leur guirlande de toilettes élégantes était merveilleux. Les dames ont soupé d'abord, servies par les officiers français et fort sensibles à cette galanterie; puis est venu le tour des cavaliers. Le champagne, en sa qualité de vin national, n'avait pas été oublié et a présidé aux toasts, qui ont été pleins de chaleur et de cordialité. Le premier de tous a été celui de Napoléon III, porté par les officiers américains. Les officiers de la *Thémis* ont répondu en buvant à leurs camarades de la *Sabine*, au souvenir de leur hospitalité, à la perpétuité des bons rapports entre la France et l'Amérique.

Après le souper, les danses ont recommencé. On a exécuté entre autres un quadrille que les dames ont fait bisser en apprenant qu'il avait pour titre *le Prince Impérial*. Après cette danse est venu un grand galop, composé pour la circonstance par l'habile chef de musique de la *Thémis*, M. Mimart, et que les danseuses ont immédiatement baptisé *Niagara-galop*. On ne s'est arrêté qu'à huit heures du soir, et il a fallu pourvoir au retour, qui a eu lieu dans les barques pavées et illuminées.

Cette fête, l'une des plus magnifiques et des plus complètes qui aient jamais été données à bord d'un bâtiment, a été un événement véritable; elle a produit dans le pays l'effet le plus sympathique, et est venu resserrer les liens d'amitié et d'estime que nous entretenions déjà avec cette population intelligente et éclairée. Le commander Loury et l'équipage de la *Sabine* la méritaient d'ailleurs eux-mêmes pour leur extrême grâce envers la marine française.

(*Moniteur.*)

VARIÉTÉ.

(Suite.)

De l'influence des colonies sur le mouvement commercial de la France, et en particulier sur l'industrie nationale des transports maritimes.

Il est indispensable que la marine marchande se relève et acquière la même importance que celle prise par diverses autres industries. Elle est leur auxiliaire le plus naturel et le plus nécessaire, puisque le commerce par terre atteint à peine 28 0/0 du commerce

général, tandis que celui par mer est de 72 0/0. Nous serions tenté de croire que la stagnation de cet industrie, capitale pour un Etat, n'a pas été sans avoir eu une influence retardatrice sur le développement de plusieurs de nos industries, malgré leur grand succès. Mais un tel résultat ne peut être atteint que lorsque, grâce aux facilités de communication et de déplacement, nos négociants, commerçants, industriels et armateurs auront créé de nombreuses relations avec l'étranger. Le personnel commerçant qu'envoie la France au dehors n'est ni assez nombreux, ni associé à d'assez larges affaires pour que ces faits se produisent du jour au lendemain. Il manque, en outre, de suite dans ses efforts pour l'entreprise de beaucoup d'opérations d'une réussite certaine parce qu'il demande trop à l'initiative individuelle, au lieu d'exiger beaucoup d'une association d'intérêts et de moyens d'action qui seule permet de triompher des grandes entreprises.

Le mouvement que produit la création des lignes de paquebots mérite donc une grande attention de la part du haut commerce français. Il ne doit pas s'en tenir à connaître la valeur intrinsèque du commerce que fait chacune de ces lignes: la recherche des résultats économiques qu'amène le contact de ces compagnies avec toutes les contrées où elles sont établies, l'intérêt à un plus haut degré. Là peut être le germe de la révivification de notre marine marchande. Voyons, pour en juger, ce que nous fait perdre l'état de souffrance de cette industrie.

Nous négligeons en France une source légitime de bénéfices qui contribue beaucoup à la prospérité du commerce de deux nations: l'Angleterre et les Etats-Unis. Pour bien nous pénétrer des avantages considérables que leur donne le *transport maritime*, nous allons examiner leur mouvement commercial et nous le comparerons à celui de la France. En déduisant la part qu'y prennent les nations étrangères, nous aurons des chiffres qui nous édifieront sur les bénéfices que nous concédons si bénévolement aux nations qui commercent avec nous. Nous choisirons l'année 1860-1861, dont les résultats n'ont pu être modifiés sous l'influence des effets de la guerre d'Amérique.

Voici quel était alors le mouvement général du commerce maritime de ces trois nations:

France	7 millions de tonnes.
Angleterre . . . 21	—
Etats-Unis . . . 17	—
<hr/>	
Total . . .	45 millions de tonnes.

Ainsi le mouvement de la France fait par pavillons français ou étrangers est trois fois plus petit que celui de l'Angleterre, et deux fois et demi que celui des États-Unis, ou cinq fois et demi inférieur à l'ensemble de ces deux mouvements. Il faudrait donc pour que notre commerce atteignit le même degré de prospérité que les transports qu'il occasionne soient au moins le 1/3 de la somme du mouvement des trois peuples, c'est-à-dire qu'il s'élèverait de 7,000,000 de tonnes à 15,000,000.

Nous sommes bien éloignés de ce chiffre, et l'on peut juger par cette énorme disproportion de la grandeur de la lutte que nous avons à soutenir pour faire progresser l'industrie de nos transports maritimes. Nous ne devons reculer devant aucun sacrifice pour arriver à prendre une plus grande part à ce mouvement général. Les tarifs de nos canaux et de nos chemins de fer, ont été abaissés autant que possible pour permettre, à travers la France, de l'Est vers l'Ouest, du Nord vers le Sud et réciproquement, le transport des denrées ou des matières destinées à nos populations et à celles des États situés hors de nos frontières. Le salut de notre marine est en partie dans la création de grands courants commerciaux aboutissant

à nos principaux ports par nos lignes ferrées. Les ports de Saint-Malo, du Havre, de Brest, Lorient, Nantes, La Rochelle, Bordeaux, Céte et Marseille, malgré leur éloignement, peuvent y trouver un accroissement considérable de prospérité.

La part prise par les pavillons étrangers dans les mouvements généraux des trois nations que nous considérons, est de 4 millions pour la France, de 9 millions pour l'Angleterre, et de 5 millions pour les États-Unis.

L'infériorité de la France devient plus marquée, si nous déduisons ces quantités du mouvement général afférent à chaque nation; son mouvement sous pavillon national n'atteint alors que 3 millions de tonnes, alors que celui de l'Angleterre, égal à celui des États-Unis, atteint 12 millions de tonnes. Ainsi la proportion du mouvement par pavillon français n'est que le quart de celui que font chez eux les Anglais et les Américains sous pavillon national, ou le huitième de la somme de ces mouvements, au lieu d'en être le tiers, comme cela devrait être. Quand à la proportion entre la part du pavillon national et celle du pavillon étranger, elle est plus faible des 3/5 en Angleterre qu'en France; mais, aux États-Unis, le pavillon national a un avantage énorme sur le pavillon étranger, de sorte que les Américains bénéficient autant qu'il est possible de le faire, *des profits donnés par les transports maritimes*. Or, ces profits ne sont pas à dédaigner, nous allons le voir.

Supposons que la moyenne des frets des 45 millions de tonnes qui forment l'ensemble du commerce extérieur de ces trois peuples soit de 30 francs par tonne, nombre que l'on peut faire varier à volonté, mais qui nous sert de terme de comparaison, dans une année le solde seul des opérations des transports maritimes s'élèvera à 30 fois 45 millions, c'est-à-dire à la somme énorme d'un milliard 350 millions de francs. Cet argent est tout bénéfice pour les équipages de ces bâtiments et pour leurs propriétaires; il sert à payer les marins et les officiers des marines marchandes, à se garantir par de nombreuses assurances des chances funestes de la navigation, à payer les divers frais courants de ces entreprises, à faire rentrer les propriétaires dans un juste intérêt de leurs capitaux et à les indemniser de leurs travaux par des bénéfices légitimes. En évaluant à 15 à 20 0/0 par an les bénéfices nets sur ces 1,350 millions, c'est une somme de 200 à 300 millions, de francs, environ, qui revient au minimum aux armateurs pour la seule industrie des transports maritimes.

Dans la somme des 1,350 millions, le pavillon de la France entre pour 90 millions de francs, et le pavillon étranger pour 120, soit ensemble 210 millions, somme bien faible à côté des 1,140 millions que se partagent l'Angleterre et les États-Unis. Sous pavillon national ces nations ont chacune un bénéfice de 360 millions, et elles laissent aux pavillons étrangers, la première 270 millions, et la dernière 150 millions de francs seulement.

(A suivre.)

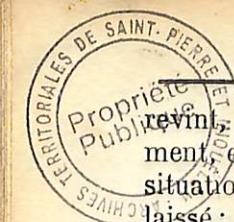
Moniteur de la Flotte.

ENFANT ÉTOUFFÉ PAR UN CHAT.

Un tout petit et charmant enfant vient d'être étouffé par un chat.

M^{me} B..., dont le mari est courtier de commerce à Paris, avait voulu nourrir elle-même son premier enfant, un petit garçon d'une exquise gentillesse. Le bébé venait à peine d'atteindre son deuxième mois quand hier la mère, se trouvant momentanément seule au logis, eut besoin de sortir pour faire quelques acquisitions de ménage; l'enfant dormait en ce moment dans son berceau.

Après s'être assurée que son sommeil était calme et profond, M^{me} B... s'éloigna, comptant être rentrée avant son réveil. Quand elle



rien n'était dérangé dans l'appartement, et le petit garçon était dans la même situation d'immobilité où sa mère l'avait laissé ; seulement un gros chat, commensal ordinaire du logis, était couché sur son lit, pesant de tout son poids sur la poitrine de l'enfant.

La mère le chassa, et, croyant que le petit garçon dormait toujours, elle voulut le prendre dans ses bras. Mais le visage du pauvre bébé était d'une pâleur de cire. Ce fut en vain que la jeune femme le souleva, il ne rouvrit plus les yeux. Deux médecins, appelés aussitôt, déclarèrent que tout secours était inutile, et que le pauvre enfant était mort étouffé par la pression exercée sur ses organes respiratoires.

Courrier du Havre.

ERREUR JUDICIAIRE. — JUSTE DÉDOMMAGEMENT.

Une erreur judiciaire s'est récemment produite dans les circonstances suivantes :

« Un général très distingué, M. de ..., avait reçu, à titre de don de courtoisie, d'un souverain européen, un cachet d'ord'un grand prix qui, on le comprend, résultait moins de la valeur intrinsèque et artistique de l'objet que du souvenir qu'il rappelait au général. Un jour, ce précieux objet disparaît. Grande rumeur dans l'hôtel, consternation de M. de ... Une enquête se fait. Les soupçons, d'abord répandus sur tels ou tels, ou sur telles ou telles, se concentrent, et ils finissent par ne plus avoir, comme point central, qu'un domestique, le nommé K..., sur lequel vont s'appesantir les charges les plus accablantes. On le met en état d'arrestation ; il nie, mais les preuves de sa culpabilité paraissent tellement évidentes qu'il est condamné à deux années d'emprisonnement.

» Depuis six mois il était détenu, lorsque dernièrement, par suite d'un remaniement de mobilier, un tapissier, M. Albert X..., se trouvait à l'hôtel de M. de ..., et il enlevait un divan pour le capitonner. Tout à coup, un tube frappe ses regards : c'était le cachet de provenance royale. Le général entrait à ce moment dans le salon ; le tapissier lui présente ce qu'il venait de trouver. A cette vue M. de ... recule, il pâlit, pousse une exclamation et, dans sa loyauté militaire, il proclame à l'instant partout l'innocence du pauvre serviteur. Il fait plus encore, il hâte les démarches nécessaires et ne tarde pas à obtenir la libération de K... Il le reprend à son service et lui assure, à titre de dédommagement, une pension viagère annuelle de 1,500 francs.

Courrier du Havre.

ÉTAT CIVIL.

Saint-Pierre.

NAISSANCES.

19 décembre. — Joseph-Bertrand Marty.

MARIAGES.

22 décembre. — Ariste-Louis Dagort, armateur, avec Julie-Marie-Bois, sans profession.

DÉCÈS.

17 décembre. — Joseph Allanic, novice, 20 ans, né à Squiffiec, canton de Guingamp (Côtes-du-Nord).

NOUVELLES MARITIMES.

Mouvements du Port.

BÂTIMENTS DU COMMERCE.

ARRIVAGES.

Navires métropolitains :

Le 23 décembre. — 3 m. Pascal, cap. Gaillard, ven. de la Martinique, sur lest.

Goëlettes locales.

Le 23 décembre. — Stella-Maris, patron Gautier, ven. de Sydney.

Navires étrangers. (Goëlettes américaines) :
Le 23 décembre. — Jane Grant, cap. Cows, ven. de Gloucester (en rel.)

A VENDRE SUR SAISIE.

A l'audience publique du tribunal civil de première instance de cette colonie, devant M. Anthoine, président,

La goëlette *COURAGEUSE*, du port de 29 tonneaux 64 cent., ancrée dans le Barachois avec ses accessoires, désignés dans le cahier des charges, clauses et conditions auxquelles sera consentie la vente, lequel cahier des charges est déposé au greffe dudit tribunal.

La saisie a été faite au nom des sieurs BEUST père et fils, négociants, demeurant en cette île, contre la dame veuve Benjamin VIGNEAU, domiciliée à Miquelon, pour une somme capitale de *six mille quarante francs cinquante-trois centimes*, dont la condamnation a été prononcée contre la dame veuve Benjamin Vigneau, au profit des sieurs Beust père et fils, par jugement du tribunal de commerce de cette île, en date du 10 octobre dernier.

Les enchères seront reçues sur la mise à prix de quatre mille cinq cents francs, ci 4,500 fr. aux audiences des 17, 24 et 31 décembre, à une heure du soir, au palais de justice, à Saint-Pierre, dans la salle des criées du tribunal, devant M. F. Anthoine, juge impérial.

L'adjudication sera prononcée à la troisième audience du 31 décembre 1866.

Fait et rédigé par nous greffier *par intérim*, soussigné, à défaut d'avoué dans la colonie.

Saint-Pierre, le 10 décembre 1866.

3 ELIE SASCO.

SOCIÉTÉ CENTRALE DE SAUVETAGE DES NAUFRAGÉS.

RUE DU BAC, 53.

ANNALES

DU

SAUVETAGE MARITIME

REVUE MENSUELLE ILLUSTRÉE

Publiée sous les auspices de la Société centrale et sous la direction d'une commission composée de :

MM. REYNAUD, inspecteur général des ponts et chaussées, directeur des phares ;
Le marquis de MONTAIGNAC, contre-amiral ;
DUMOUSTIER, chef de division au ministère de l'Agriculture, du commerce et des travaux publics ;
HENNEQUIN, trésorier général des Invalides de la marine ;
Jules de CRISENOY, secrétaire de la rédaction.

De nombreuses sympathies ont accueilli la fondation de la Société centrale de sauvetage des naufragés tant en France qu'à l'étranger. Placée sous le haut patronage de l'Impératrice, cette institution compte déjà plusieurs milliers d'adhérents, associés dans une pensée commune d'humanité, et dont il importe de resserrer les liens par des communications régulières.

Tel est le principal but de cette revue.

Elle est avant tout destinée à nos fondateurs et à nos souscripteurs, qu'elle doit éclairer sans cesse sur l'emploi donné à leurs offrandes.

Mais elle s'adresse aussi au public, surtout aux marins et aux navigateurs.

A notre époque, les barrières qui isolent jadis les intérêts aussi bien que les peuples, s'écroulent de toutes parts. Les associations, franchissant leurs frontières respectives, poussent leurs racines sur le sol étranger. En attendant que les sociétés de sauvetage existantes ou à venir puissent fonder un centre d'action, la publication que nous inaugurons contribuera, nous en avons l'espérance, au développement et au perfectionnement des moyens de secours sur les côtes et à bord des bâtiments de tous les pays, en même temps qu'elle hâtera les progrès de l'œuvre française.

Pour réaliser ce projet, nous réclamons votre concours en vous priant de vouloir bien nous adresser votre abonnement et nous communiquer à l'occasion les notes et renseignements qui vous paraîtraient de nature à intéresser les lecteurs des *Annales*.

Les Annales du Sauvetage maritime paraissent régulièrement tous les mois, et forment chaque année un beau volume de 400 pages, orné de planches et de cartes quand les sujets l'exigent.

On ne peut souscrire pour moins d'une année, et toute souscription est comptée à partir du mois de janvier de l'année dans laquelle elle est faite.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Paris	6 fr. "	Pour les colonies	9 fr. 50
les départem.	7 20	l'Amérique	12 "
l'étranger	8 50		

BUREAU D'ABONNEMENT :

ARTHUS BERTRAND, ÉDITEUR

Librairie Maritime et Scientifique

21, rue Hautefeuille

A PARIS

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction, au siège de la Société centrale, rue du Bac, n° 53.

La commission de publication recevra avec reconnaissance tous les mémoires, articles et renseignements qui lui seront adressés dans l'intérêt de l'œuvre du sauvetage.

L'EXTINCTEUR

APPAREIL PORTATIF

POUR ÉTEINDRE LES INCENDIES.

S'adresser, pour tous renseignements :

À MM. Monnet et Cie

Rue Notre-Dame-des-Victoires, 40, à Paris.

Le prix des Extincteurs est fixé ainsi qu'il suit :

EXTINCTEUR N° 1 de 10 litres	70 fr. et la charge 1 fr. 80
— 2	15 — 80 — 2 30
— 3	25 — 85 — 3 50
— 4	35 — 95 — 4 "
— 5	45 — 100 — 5 "

Il se trouve dans chaque caisse d'envoi une instruction, très-facile à suivre, pour charger les appareils et pour expliquer la manière de s'en servir.

Un Extincteur chargé se maintient en bon état pendant plusieurs années.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

LE BULLETIN

Des Actes administratifs de la Colonie

N° DE JANVIER, FÉVRIER, MARS,
AVRIL, MAI, JUIN ET JUILLET 1866.

Avant le 1^{er} Janvier, on pourra se procurer le n° d'Août qui est en voie d'achèvement.

Abonnement pour l'année, 6 francs.

Chaque n° séparé, 1 fr.

CERTIFICAT DE CHARGEMENT

(PÊCHE DE LA MORUE.)

PRIX : 10 CENTIMES.

LA FEUILLE OFFICIELLE

Paraissant tous les Jeudis.

PRIX : 50 CENTIMES.

Les Demandes d'abonnement à la FEUILLE OFFICIELLE doivent être adressées à l'Imprimerie.

Saint-Pierre. — Imprimerie du Gouvernement.